

LOVAGNY
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE
PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Échelle 1:4 000°

4.1.1 - ENSEMBLE DE LA COMMUNE

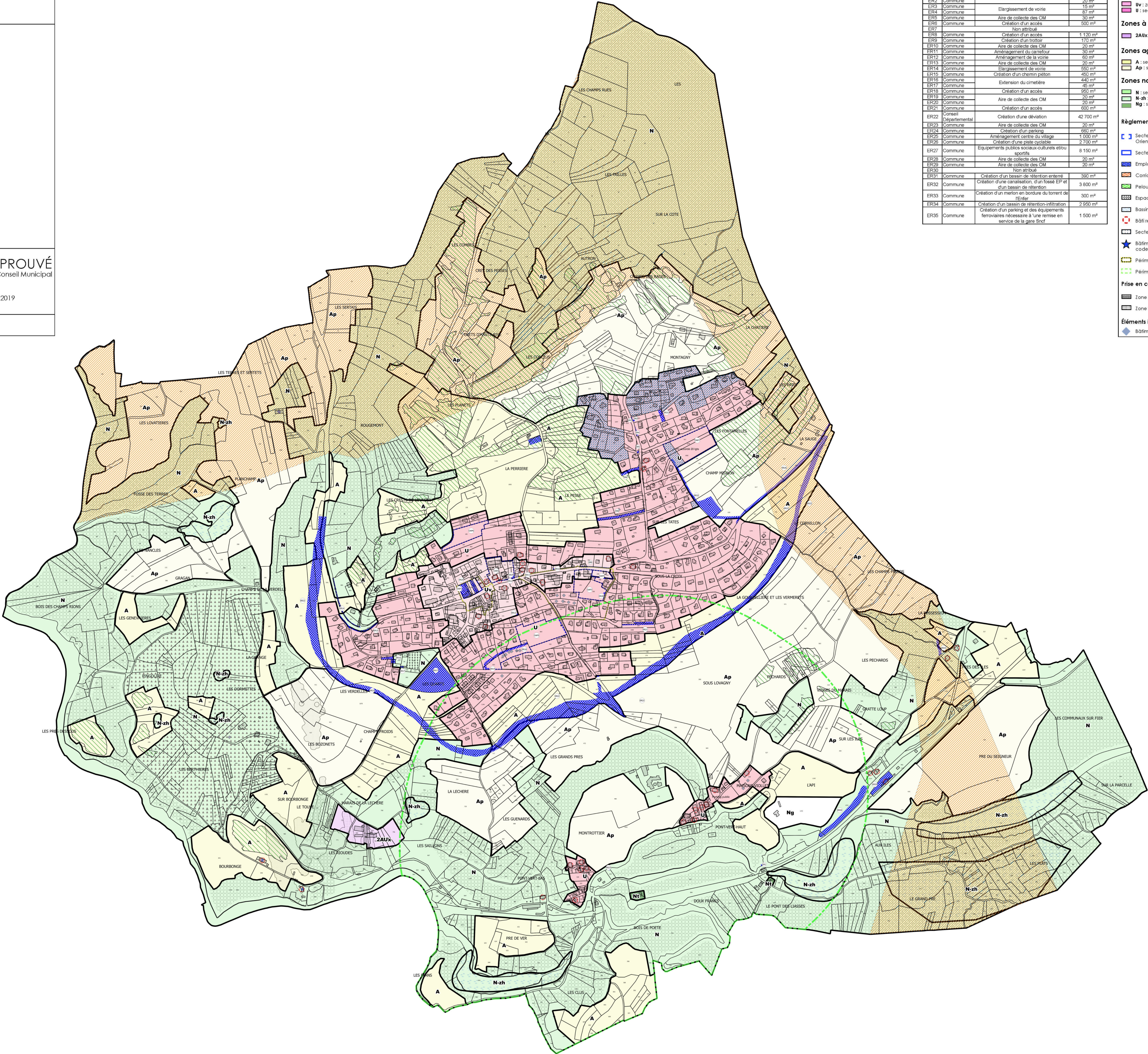
PROJET ARRÊTÉ
par délibération du Conseil Municipal
du :

19 SEPTEMBRE 2018

PROJET APPROUVÉ
par délibération du Conseil Municipal
du :

24 AVRIL 2019

Vincent BIAYS - urbaniste - 73000 Chambéry
Tel : 06.80.01.82.51



LISTE DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS			
N°	BENÉFICIAIRE	OBJET	SURFACE APPROXIMATIVE
ER1	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER2	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER3	Commune	Elargissement de voirie	15 m²
ER4	Commune	Aire de collecte des CM	87 m²
ER5	Commune	Aire de collecte des CM	30 m²
ER6	Commune	Création d'un accès	500 m²
ER7	Commune	Non attribué	
ER8	Commune	Création d'un accès	1 120 m²
ER9	Commune	Création d'un trottoir	170 m²
ER10	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER11	Commune	Aménagement du carrefour	30 m²
ER12	Commune	Aménagement de la voirie	30 m²
ER13	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER14	Commune	Elargissement de voirie	550 m²
ER15	Commune	Création d'un chemin piéton	450 m²
ER16	Commune	Extension du cimetière	440 m²
ER17	Commune	Création d'un accès	45 m²
ER18	Commune	Création d'un accès	550 m²
ER19	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER20	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER21	Commune	Création d'un accès	600 m²
ER22	Conseil Départemental	Création d'une déviation	42 700 m²
ER23	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER24	Commune	Création d'un parking	660 m²
ER25	Commune	Aménagement centre du village	1 000 m²
ER26	Commune	Création d'une piste cyclable	2 700 m²
ER27	Commune	Équipements publics sociaux-culturels et/ou sportifs	8 150 m²
ER28	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER29	Commune	Aire de collecte des CM	20 m²
ER30	Commune	Non attribué	
ER31	Commune	Création d'un bassin de rétention enterré	350 m²
ER32	Commune	Création d'une canalisation, d'un fossé EP et d'un bassin de rétention	3 800 m²
ER33	Commune	Création d'un bassin de rétention-infiltration	300 m²
ER34	Commune	Création d'un parking et des équipements ferroviaires nécessaire à une remise en service de la gare Snif	2 950 m²
ER35	Commune		1 500 m²

Légende

Zones urbaines

iv : zone urbaine du centre du village

U : secteur d'urbanisation

Zones à urbaniser

2AUX : zone à urbaniser à vocation économique

Zones agricoles

A : secteur agricole

Ap : secteur agricole à protéger pour des raisons paysagères et/ou agronomiques

Zones naturelles

N : secteur naturel

N-zh : secteur naturel concerné par la présence d'une zone humide

Ng : secteur du practice de golf

Règlements particuliers

Secteur de mixité sociale au titre de l'article L151-15 du code de l'urbanisme, couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (cf. document n°3)

Secteur couvert par des Orientations d'Aménagement et de Programmation (cf. document n°3)

Emplacements réservés

Corridors écologiques

Pelouses sèches

Espaces Boisés Classés (EBC)

Bassin versant sans exutoire

Bât remarquable à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

Secteur de mise en valeur des richesses du sous-sol (R.151-34-2 du Code de l'Urbanisme)

Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11-2° du code de l'urbanisme

Périmètres d'études au titre de l'article L424-1-3° du Code de l'Urbanisme

Périmètre concerné par la protection des sites et monuments historiques

Prise en compte des risques naturels

Zone à risque fort du Plan de Prévention du Risque Minier

Zone à risque faible du Plan de Prévention du Risque Minier

Éléments informatifs

Bâtiment non cadastré.